

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE  
Séance du 25 Juillet 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale du 21 Juillet 2025 et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, Maire, le 25 Juillet 2025 à 11 heures à la Mairie de Villey-Saint-Etienne.

**Sont présents** : Monsieur COUTEAU Jean-Pierre, Monsieur RAGON Nicolas, Monsieur PRATH Denis, Madame LECLER Sylvie, Madame RITZ Francine, Monsieur VIGIER Bertrand, Madame CONREAUX Isabelle, Monsieur MANSUY Stéphane, Madame ARTIGUE Virginie.

**Sont excusés** : Monsieur CUNIS Jean-Paul, Madame HERGOTT Dominique, Monsieur BLASER Francis, Madame BARTHELEMY Céline.

**Procurations** : Mme HERGOTT Dominique donne procuration à Mme RITZ Francine  
M. CUNIS Jean-Paul donne procuration à M. RAGON Nicolas  
M. BLASER Francis donne procuration à M. COUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 13                      Nombre de votant : **12**

Madame RITZ Francine, **secrétaire de séance**.

### **32-2025 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

- CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

- CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,

- **DÉCIDE** de conclure pour la rentrée scolaire (soit du 25 août 2025 au 24 août 2026) un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole maternelle	1	CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)	1 an

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

### **33-2025 : LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL**

Considérant le local municipal, sis au n°10 rue de la Paix, d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir un professionnel de santé,

Vu la proposition du docteur Mélanie WEBER d'y installer son cabinet médical,

Tenant compte des aménagements spécifiques à mettre en œuvre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de consentir la gratuité du loyer pendant le 1<sup>er</sup> semestre, à compter du 01/09/2025, ce loyer sera d'un montant de 200€ le second semestre, puis de 400€ à partir du 01/09/2026, hors charges,

AUTORISE le maire ou son adjoint délégué, M. Nicolas RAGON à signer le bail de location chez le notaire

### **34-2025 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au niveau des services techniques, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet, soit 35 h/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.
- **PRECISE** que la rémunération sera calculée sur l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique échelon 1.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'embauche de cet agent et à signer le contrat afférent.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2025.
- **CHARGE** le Maire d'en informer le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, par l'envoi de l'arrêté.

Fait et délibéré ce jour en séance et tous les membres présents ont signé au registre.

M. COUTEAU Jean-Pierre	Mme RITZ Francine	M. BLASER Francis Donne procuration à M. COUTEAU
Mme ARTIGUE Virginie	M. RAGON Nicolas	Mme LECLER Sylvie
M. CUNIS Jean-Paul Donne procuration à M. RAGON	Mme HERGOTT Dominique Donne procuration à Mme RITZ	Mme BARTHELEMY Céline Excusée
Mme CONREAUX Isabelle		M.MANSUY Stéphane
M. PRATH Denis		